

**PROCES VERBAL**  
**De la 11<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 2 septembre 2015 à 18h15**  
**13 bis, boulevard de la République**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Isabelle Heurtier, Pierre Gresset, Jean-Louis David, Philippe Passot, Eliane Grenard (arrivée à 18 h 35), Alexandre Stephan (arrivé à 18 h 43)

**EXCUSE** : Jean-Jacques Baroni (pouvoir à Raphael Perrin), Alain Muret (pouvoir à Nadia Lahu), Daniel Monneret (pouvoir à Pierre Gresset)

**ABSENTS** : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 2 septembre 2015, datée du 27 août 2015 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Mme Nadia Lahu se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, elle est élue à l'unanimité.

-----ooOoo-----

### **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

#### **1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 10<sup>ème</sup> bureau du 15 juillet 2015**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2/ COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**2-1 Décisions du Président** : Les décisions prises par le président depuis le dernier bureau sont présentées aux membres du bureau :

- Mise à disposition appartement place de l'Abbaye Mlle Marie Denneulin (1 mois)
- Diagnostics des conditions d'accessibilité avec préconisations techniques chiffrées au préalable d'un Ad'Ap. le marché est attribué à la Sté ACCEO pour un montant de 7 478 € HT
- Médiathèque tête de réseau cession de documents exclus des collections pour revente à la foire aux livres et destruction des livres trop abimés.
- Mise à disposition appartement place de l'Abbaye M Rayan Ramful, nouveau professeur de piano, pour 1 mois.

**2-2 Décès de M. Guy Bardone** : Monsieur Guy Bardone est décédé le 27 juillet 2015 à l'âge de 88 ans. Une messe sera dite à son intention à la cathédrale de St Claude, le 19 septembre, suivie du verre de l'amitié au Musée de l'Abbaye, offert par la ville de St Claude. L'ensemble des conseillers communautaires sera informé de la tenue de cette commémoration par courriel de la tenue de cette commémoration.

**2-3 Chambre Régionale des Comptes : procédure d'examen de gestion 2011-2015** : il s'agit d'un contrôle ponctuel du fonctionnement de la Communauté de Communes de 2011 à 2015.

### **3/ADMINISTRATION GENERALE**

### **4/PERSONNEL**

## **5/FINANCES**

### **5-1 Ecofinance : conventions (abattement général à la base, cotisations CFE)**

Lors du bureau du 15 juillet 2015, le pré rapport sur le diagnostic des bases fiscales des locaux affectés à l'habitation et aux activités économiques de la société Ecofinance a été présenté et validé avec la méthodologie présentée ainsi deux conventions ont été signées avec la société :

- Une convention pour l'optimisation de la fiscalité locale pour les locaux affectés à des activités économique avec une recherche de la méthode d'évaluation
- Une convention pour l'optimisation de la fiscalité locale pour les locaux affectés à des activités économique avec une recherche sur les omissions et les sous-évaluations.

Il est proposé de poursuivre cette démarche.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour – 0 contre – 0 abstention) :

- Approuve le pré-rapport rendu par Ecofinance,
- Approuve les axes d'optimisations proposés,
- Approuve le projet de convention sur l'optimisation des bases fiscales (bloc communal) pour un montant de 3 600 € HT soit 4 320 € TTC,
- Approuve le projet de convention sur la simulation de la CFE pour un montant de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC,
- Autorise le Président à signer les présentes conventions.

### **5-2 Ordures ménagères : TEOM / REOM : perspectives 2016**

Lors de la création de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il est précisé dans les statuts en compétences optionnelles, l'article suivant « La collecte et le traitement des ordures ménagères : réaliser et exploiter des installations de traitement des ordures ménagères et des déchets solides, organiser la collecte. A ce titre, la communauté de communes adhèrera au SICTOM du Haut-Jura. »

Les communautés de Communes du Plateau du Lizon et de Val de Bienne percevaient la taxe sur les ordures ménagères et la communauté de Communes des Hautes-Combes était à la redevance.

Un EPIC issu d'une fusion peut à titre transitoire maintenir les deux régimes et ce pendant 5 ans maximum.

Pour 2016, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude doit faire le choix du type de perception des ordures ménagères avant le 15 octobre 2015.

Cette réglementation est mentionnée dans l'article 1639 A bis III du code général des impôts et suite à l'article 98 de la loi de finance initiale pour 2012.

Afin d'éclairer la décision, il est demandé au service finances de faire le point sur le coût de traitement de la redevance, les réclamations et les impayés.

### **5-3 Fraternelle : demande de financement journée SCIC**

L'association la Fraternelle organise une journée de rencontres, d'études et d'échanges le samedi 31 octobre 2015 à la maison du Peuple. Cette journée aura pour thème les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) culturelles.

Le budget prévisionnel des dépenses est de 1 800 € et le budget prévisionnel des recettes d'élève à 2 000 €.

L'association la Fraternelle sollicite la communauté de Communes pour une subvention de 200 € pour cette journée. Cette manifestation présente un intérêt économique pour notre territoire.

Le bureau communautaire ne donne pas suite à cette demande.

## **6/ ECONOMIE**

### **6-1 Zones d'activités : proposition d'harmonisation des tarifs**

Il est proposé d'harmoniser les tarifs et au vu des tarifs pratiqués par les collectivités voisines, de fixer le prix de 6 € HT le m<sup>2</sup> pour toutes les zones de la Communauté de communes.

Les membres du bureau examinent les tarifs appliqués sur nos zones et les ZA des collectivités voisines.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour – 0 contre – 0 abstention), décide d'harmoniser les tarifs des parcelles des zones de la Communauté de communes et de fixer le prix de vente à 6€ HT le m<sup>2</sup>, et autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **6-2 Pôle du Tomachon : proposition d'acquisition du plateau technique CCI**

La Chambre de commerce et d'industrie du Jura souhaite vendre les locaux dont elle dispose au Pôle du Tomachon.

La Communauté de communes est déjà co-proprétaire de 3 lots au sein de l'immeuble.

Afin de tendre vers une unité d'ensemble du bâtiment il est proposé d'acquérir le plateau technique de la CCI.

Le plateau technique de la CCI présente un réel intérêt pour la Communauté de communes, qui pourra le louer et ainsi maintenir une activité et un dynamisme sur ce Pôle,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour – 0 contre – 0 abstention), autorise le Président à entamer les négociations d'achat auprès de la CCI et acte que le prix d'acquisition ne pourra pas être supérieur à l'avis des domaines rendu par le présent bien.

## **7/ LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **7-1 Maison de santé de Saint-Lupicin : proposition de loyer**

Les professionnels de santé de l'Association « Pôle de Santé du Plateau du Lizon » souhaitent connaître le prix de loyer approximatif au m<sup>2</sup> de la maison de santé de Saint-Lupicin en construction.

Les membres du bureau examinent les simulations faites et proposent de fixer un tarif à titre indicatif et ce afin que les professionnels de santé puissent préparer leurs budgets respectifs.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour – 0 contre – 0 abstention), décide de fixer le prix de 7.00 €/mois au m<sup>2</sup> et acte que le montant de la présente location pourra être réajusté et ce en fonction du montant définitif des travaux.

Il autorise également le Président à mettre en œuvre la présente décision auprès des professionnels de santé concernés et à établir une proposition de bail en ce sens.

### **7-2 Lotissements : point appel d'offre maîtrise d'œuvre**

Lors du bureau communautaire du 15 juillet 2015, il a été décidé de retenir le cabinet COLIN pour la maîtrise d'œuvre des deux lotissements à savoir le lotissement En Poset et le lotissement le Monceau.

La société VERDI, cabinet non retenu conteste ce choix pour motif une offre anormalement basse.

Ainsi, il a été demandé à la Commission d'appel d'offres de se réunir pour étudier cette problématique.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 et a décidé de relancer la consultation, le marché n'ayant pas été notifié.

## **8/ ENVIRONNEMENT**

### **8-1 Corniches calcaires du département du Jura : rendu de jugement**

La Communauté de Commune a été déboutée. Le dossier concernait la via ferrata, projet abandonné à ce jour, mais surtout les pratiquants du vol libre, qui ne peuvent plus décoller au-dessus du cirque des Foules. Le Delta club sera contacté afin d'échanger avec eux sur ce dossier.

## **9/ PATRIMOINE / BATIMENTS**

## **10/ TOURISME**

### **10-1 Activités nordique 2015-2016 : Tarifs et proposition d'assurance**

Il y aurait lieu de fixer le prix des redevances de ski nordique pour la saison d'hiver 2015-2016,

Vu les décisions de l'assemblée générale de l'Espace Nordique Jurassien du 27 juin 2015 sur la politique tarifaire des activités nordiques,

Il est proposé les tarifs suivants pour les activités neige :

Libellés	Tarifs Saison 2015-2016
<b>Pass saison national</b> Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux Adultes Jeunes	175 € 40 €
<b>Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux</b> <b>Tous sites nordiques des Montagnes du Jura, et Suisse Romande</b>	
<b>PASS SAISON JEUNE ( de 6 à 16 ans)</b>	37 €
<b>Pass saison montagnes du Jura</b> <b>Du 15/09/2015 au 14/11/2015</b> Adulte (à partir de 17 ans) Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant Limité à 5 gratuits) Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Limité à 5 gratuits)	88 € 162 € 213 €
<b>Pass saison montagnes du Jura</b> <b>Du 15/11/2015 au 18/12/2015</b> Adulte Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant- Limité à 5 gratuits) Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Limité à 5 gratuits)	98 € 172 € 233 €
<b>Pass saison montagnes du Jura</b> <b>A partir du 19 décembre 2015</b> Adulte Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant Limité à 5 gratuits) Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Limité à 5 gratuits)	108 € 182 € 253 €
<b>Pass Hebdomadaire montagnes du Jura ou 7 jours consécutifs</b> Adulte Jeune Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant Limité à 5 gratuits) Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Limité à 5 gratuits)	43 € 29 € 101 € 115 €
<b>Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux</b> <b>Secteur Hautes-Combes, forêt du massacre, Darbella, Combe du Lac, Belleydoux, Giron</b>	
Pass saison Hautes Combes adultes Du 15/09/2015 au 14/11/2015 A partir du 15/11/2015	60 € 70 €
<b>Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux</b> <b>Secteur Hautes-combes, forêt du massacre, Darbella, Combe du Lac</b>	
<b>Pass séance</b> Adulte Jeune, tarif réduit, mini-prix Familles (2 adultes + 2 enfants) Le mercredi hors vacances scolaires, toutes zones confondues Tribu à partir de 4 adultes du lundi au vendredi et hors vacances scolaire toutes zones confondues	8.00 € 5.00 € 20.00 € 5.00 € 5 €/personne
<b>2 jours toutes zones confondues</b> Adulte Jeune	15.00 € 8.50 €
<b>Pass séances 5 jours</b>	35.00 €
<b>Séance scolaire, colonie ou classe de neige</b>	1.60 €
<b>Pass balade-raquette</b>	
Pass saison montagnes du Jura adulte Pass saison hebdomadaire saison du Jura	40.00 € 20.00 €
<b>Pass balade-raquette Haut-Jura Saint-Claude séance</b> Adulte Jeune	3.00 € 1.50 €

<b>Toutes activités nordiques et alpines confondues hors traîneaux Secteur Hautes-Combes, forêt du massacre, Darbella, Combes du Lac pour le nordique et Lajoux, Les Moussières, la Pesse pour l'alpin</b>	
<b>Pass découverte hebdomadaire multi-activités Hautes-Combes Ski alpin-ski nordique-raquette</b>	
Adulte	85.00 €
Enfant	65.00 €
<b>Assurance</b>	
Assurance pour :	
un pass saison adulte-enfant	15.00 €
un pass hebdomadaire adulte-enfant	7.20 €
un pass journée adulte-enfant	1.20 €

Sachant que les tranches d'âges sont les suivantes :

- Inférieur à 6 ans : gratuit
- De 6 ans à 16 ans révolus : jeunes ou enfants
- De 17 ans et plus : adulte

A noter qu'un tarif réduit est accordé pour les titulaires de la carte avantages jeunes et la gratuité aux scolaires (maternelles et primaires) du territoire Haut-Jura Saint-Claude pendant les horaires scolaires.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour - 0 contre - 0 abstention), adopte les tarifs des activités nordiques pour la saison 2015-2016 et autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette politique tarifaire

#### **10-2 Activités nordique 2015-2016 : approbation des conventions de damage Lajoux, Les Moussières et la Pesse**

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude assure le damage des téléskis des communes de Lajoux, la Pesse et les Moussières.

Il est proposé de maintenir le tarif de 158 € de l'heure pour la saison d'hiver 2015-2016.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'esprit communautaire, il est proposé que les communes et la communauté de Communes vendent un pass découverte 7 jours qui englobera le ski nordique, le ski alpin et la raquette au prix de 85 € pour les adultes et 65 € pour les jeunes (de 7 à 16 ans révolus), gratuité pour les moins de 6 ans.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour - 0 contre - 0 abstention), approuve les conventions de damage proposées et autorise le Président à signer la convention à intervenir et à émettre les titres de recettes à l'encontre des communes pour le service rendu.

#### **10-3 Activités nordique 2015-2016 : convention ESF**

La Communauté de Communes met à disposition de l'ESF des équipements nécessaires au fonctionnement des aires ludiques de Lajoux et des Moussières (fil neige, modules, piquets de balisage, abri filets) et en contrepartie l'ESF verse une participation.

Il est proposé de maintenir la participation de la saison dernière à savoir 610.00 € pour la saison d'hiver 2015-2016

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour - 0 contre - 0 abstention), accepte la proposition tarifaire présentée et autorise le Président à signer la convention à intervenir et à émettre le titre de recettes à l'encontre de L'ESF.

#### **10-4 Activités nordique 2015-2016 : prestations de service damage**

La Communauté de Communes a fixé par délibération du bureau communautaire du 27 juin 2012, les prix d'intervention au titre du damage. Ceux-ci étaient de 198 € de l'heure pour le damage effectué avec un engin de damage et 74 € de l'heure pour le damage effectué avec un scooter.

Il est proposé d'augmenter ces tarifs pour la saison d'hiver 2015-2016 de 2% à savoir : 201.96 € arrondi à 202 € pour le damage effectué avec un engin de damage et 75.48 € arrondi à 75 € de l'heure pour le damage effectué avec un scooter.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour - 0 contre - 0 abstention), accepte le tarif de ces prestations de services pour la saison d'hiver 2015-2016 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

## **10-5 Activités nordiques 2015-2016 : redevances chiens de traîneaux**

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a la compétence pour la gestion des activités de chiens de traîneaux, il est proposé de maintenir les tarifs de la saison 2014-2015, ainsi il est proposé les tarifs suivants :

<b>Libellés</b>	<b>Tarif 2015-2016</b>
journée	15.50 €
Journée ski jöring	8.50 €
2 jours consécutifs	27.00 €
7 jours consécutifs	77.00 €
Saison amateurs	185.00 €
Saison professionnels « baptême * »	257.00 €
Saison professionnel « initiation »	820.00 €
« initiation » journée	52.00 €

(\*) Promenade découverte d'une heure et initiation jusqu'à 2 clients par professionnel (maximum 12 chiens)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour – 0 contre – 0 abstention), accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour les activités chiens de traîneaux pour la saison d'hiver 2015-2016 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

## **11/ SPORTS**

## **12/ CULTURE**

### **12-1 ASF : horaires et tarification 2016**

L'atelier des savoir-faire étant sous forme de régie à autonomie financière, ne dispose pas de personnalité morale, ainsi il appartient à la communauté de communes de fixer les tarifs de l'espace muséographique.

Vu l'avis du conseil d'exploitation de l'Atelier des savoir-faire en date du 29 juillet 2015, il est proposé les horaires au public et les tarifs suivants pour 2016 :

#### **1) horaires d'ouvertures pour 2016:**

**- Les mois de février, mars, octobre et décembre**

Du mercredi au samedi de 14h 30 à 18h

**-Les mois d'avril, mai, juin et septembre**

Du mardi au dimanche de 10h à 12h et de 14h 30 à 18h (fermé les lundis)

**-Les mois de juillet et août**

Tous les jours de 10h à 12h et de 14h 30 à 18h

**-Fermeture les mois de janvier et de novembre, le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai**

Ouverture toute l'année pour les groupes (à partir de 10 personnes), sur réservation

#### **2) Les tarifs**

<b>Catégorie de tarifs</b>	<b>Tarif 2015</b>	<b>Tarif 2016 (par personne)</b>
Adulte	5,00 €	5,00 €
Enfant (de 7 à 15 ans)	3,00 €	3,00 €
Tarif réduit (Chômeur, étudiant, handicapé)	4,00 €	4,00 €
Familles (2 adultes + au moins 1 enfant de 7 ans)	13,00 €	13,00 €
Carte abonnement individuelle (1 an)	10,00 €	10,00 €
Atelier enfants individuels	6,00 €	6,00 €
Visite guidée adulte	+ 1€ sur prix du billet d'entrée	
Visite guidée enfant	+ 1€ sur prix du billet d'entrée	
Visite guidée familles	+ 1€ sur prix du billet d'entrée par personne	
Visite guidée		+ 1 € sur prix du billet d'entrée par personne

Gratuit	Enfant de -de 7 ans Les scolaires de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, les membres de l'association ATC Les élèves et enseignants des lycées techniques partenaires	
Animation exceptionnelle sans visite	4,00 €	4,00 €
Adulte avec prestation de visite guidée	5,00 €	
Adulte groupes sans visite guidée	4,00 €	4,00 €
Enfants groupes	2,50 €	2,50 €
Atelier groupe animé par un artisan	9,00 €	9,00 €
Adultes groupes avec visite guidée avec démonstration		5,00 € (+ rajouter un forfait de 50 € pour la démo jusqu'à 60 personnes) Si plus de 60 personnes compter deux forfaits à 50 €
Adultes groupes sans visite guidée sans démonstration		5,00 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour – 0 contre – 0 abstention), adopte les tarifs et les horaires d'ouverture de l'Atelier des savoir-faire en suivant l'avis du conseil d'exploitation du 29 juillet 2015 ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **12-2 Conservatoire : politique tarifaire des concerts**

Vu les manifestations musicales du Conservatoire, il est proposé d'adopter des tarifs unifiés pour l'ensemble des manifestations sur l'année.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (résultat des votes : 10 pour – 0 contre – 0 abstention), décide d'adopter les tarifs suivants (10 € plein tarif, 7 € tarif réduit pour les étudiants, les chômeurs, les moins de 15 ans, les personnes handicapées, Gratuit pour les élèves du Conservatoire et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **13-SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **14-Questions diverses**

#### **1) CTDCEAC : Isabelle Heurtier rappelle ce qu'est un Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturelle et les objectifs pour suivi**

Il convient de dégager quels en sont les objectifs et les souhaits sur l'ensemble du territoire. Philippe PASSOT indique qu'il a rencontré 2 délégués de la DRAC lors du week-end anniversaire organisé par la Troupe des Chercheurs d'Air, qui porte un intérêt aux troupes en résidence, et qu'il pourrait être intéressant d'initier une animation du territoire avec leur aide. Il doit prochainement rencontrer Pascale CANIVET de la DRAC et verrait l'intérêt d'une maison de quartier pouvant allier une antenne médiathèque, très demandée par les professeurs des écoles et une résidence d'artistes avec la Compagnie des « Chercheurs d'Air ».

Isabelle HEURTIER pense que pour cette phase diagnostique, il semble plus judicieux de partir des besoins et des objectifs à atteindre. Il convient d'aller sur une logique de territoire s'adressant à un large public pour obtenir une cohérence globale.

#### **2) Installation du Conseil Communautaire**

Le président rappelle les modalités d'installations aux membres du bureau.

#### **3) Intervention de Philippe Passot**

Philippe PASSOT revient sur la subvention accordée au Collège des Rousses à la demande du Comité Départemental de Ski. Il demande que soient précisées les raisons de cette attribution. Raphaël Perrin lui rappelle les motifs qui ont prévalu lors du dernier bureau et demande à ce qu'ils figurent en compte-rendu.

- Solidarité territoriale
- Accompagnement d'une phase transitoire de désengagement de l'Etat
- Pour une année seulement, le Comité prenant ensuite le relais
- Cela sert à financer un poste d'entraîneur de ski proratifié au regard du nombre de jeunes de notre territoire en bénéficiant.

La séance est levée par le Président à 21 h 45.

Raphaël Perrin  
Président



Nadia Lahu  
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,  
Le 4 septembre 2015

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.